

CARTE BLANCHE

## Avenir: dénié.

Une rixe mortelle au début juillet 2012 dans le « centre de requérants d'asile de Champion » - comme la presse l'a faussement nommé - a placé le centre Eschenhof à la une des médias. Toutefois, le drame n'a pas eu lieu dans un centre de requérants d'asile mais dans le centre fournissant des prestations en nature (CPN). Là où il n'y a que l'« aide d'urgence ».

Le centre Eschenhof n'a pas grand-chose à voir avec l'asile et les requérants d'asile. Les personnes qui y vivent sont des « déboutés », des « sans droits », des « illégaux ». Leurs demandes d'asile leur ont été retournées après des années avec une décision négative. Que peut-il bien y avoir dans un tel document? Peut-être y a-t-il une rubrique avec un timbre « Liquidé ». Ou plus explicite: « Allez vous-en »! Certainement qu'il y a une phrase toute faite signifiant que le statut de l'asile est dénié au requérant. La négation d'un motif raisonnable de fuite touche toutes ces personnes dans leur honneur personnel.

Vu de l'extérieur, le CPN Eschenhof semble être situé à un endroit idyllique. Dans le Seeland bernois, près de Witzwil. Si un criminel s'évade du pénitencier, il ne peut se cacher nulle part derrière une colline. Tout est plat dans les environs. Point n'est toutefois besoin de s'évader du centre Eschenhof. Ses portes sont également ouvertes la nuit. Il n'y a pas de cellules pouvant être fermées à clé. Car ceux qui habitent ici n'ont en fait pas du tout le droit d'être ici.

**«La négation d'un motif raisonnable de fuite touche toutes ces personnes dans leur honneur personnel.»**

Les résidentes appellent le directeur « chef ». Mais c'est un homme sympathique. Il exécute les prescriptions légales applicables aux requérants d'asile déboutés. Certains penseront que c'est une sale besogne. Lui, non. Il travaille avec la plus grande part d'humanité autorisée. Ses protégés sont les camarades sans futur. Ils sont déboutés, mais pas encore renvoyés, pas encore expulsés. Parce qu'il n'y a plus aucune destination au monde qui souhaiterait les accueillir.

Ils travaillent la journée. Nettoyer la cuisine, la buanderie, les dortoirs, les locaux communs, les bureaux. Désherber, cultiver, arroser les jardins. En échange de bons utilisables au magasin. On y trouve 83 articles - dont on peut avoir besoin - qui peuvent être échangés contre des bons.



## Solidarité sans frontières

BULLETIN  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

N° 3, SEPTEMBRE 2012

WWW.SOSF.CH



Les photos de ce bulletin illustrent la manif du 23 juin et la marche européenne des sans-papiers.

Mais leur travail ne leur procure ni salaire ni argent comptant. Parfois les résidentes peuvent acheter quelque chose de bon marché avec leurs bons dans le magasin d'alimentation des environs et se faire rendre par charité la monnaie en francs et en centimes. Sinon: pas de cash ni de crédit. Seule issue: la nuit, le vol occasionnel, le trafic et la prostitution. Et parfois, simplement quémander quelques francs. Alors, ils retrouvent au moins un statut politique: ce sont des « criminels ».

Pendant qu'ils luttent pour supporter la tristesse de leur quotidien, les résident-e-s du centre Eschenhof auraient certes le temps de penser à l'après. Toutefois, l'incertitude de leur avenir à elle seule les empêche d'espérer. Ils n'ont d'avenir ni ici ni ailleurs. L'avenir leur est enlevé, dérobé, dénié. Au nom de la Confédération suisse dont la constitution fédérale ordonne à son article 7 que la dignité humaine soit respectée et protégée. ☺

Oswald Sigg,  
ancien porte-parole du Conseil fédéral

Un débat sans complexes pages 2-3

A la table des habitués

Marche européenne page 4 des sans-papiers

L'Europe de gauche en bas (23)

Art+Politique: pages 5-8 à ta place

Les voix des concernés - Dossier

QUAND LA TABLE DES HABITUÉS DÉTERMINE LA POLITIQUE D'ASILE

# Un débat sans complexes

**Est-ce la peur blanche de l'«homme noir» qui marque la politique de bistrot actuelle en matière d'asile? Comment un débat décomplexé au Conseil national peut prendre naissance et sur quels aspects une contre-offensive pourrait se focaliser.**

La manif du 23 juin 2012 (voir les photos de la présente édition) a lancé un signal clair contre un nouveau durcissement de la loi sur l'asile. Près de 5 000 personnes ont suivi l'appel. Un nombre certes imposant mais malheureusement pas extraordinaire par rapport à l'actualité de la thématique. Dix jours avant, le Conseil national avait débattu de la révision de la loi sur l'asile et avait encore aggravé le projet du Conseil fédéral et du Conseil des Etats. Massivement. Insolemment. Passablement loin de la réalité. Les décisions du Conseil national revenaient à un véritable démantèlement du droit d'asile: ici, supprimer l'asile familial, là, construire des camps d'internement, plus loin, supprimer la procédure aux ambassades. Discussions sur le fond? On les a négligées déjà dans la phase préparatoire aux débats et même au sein du Conseil. En lieu et place, il n'y a eu que des discours prononcés pour se profiler et se mettre en avant, à chaque fois légitimés par le besoin de «lancer un signal» au nom du peuple. Écoutés par un «centre» en majorité aussi bien désinformé que découragé, l'UDC et le PLR ont joué avec succès un vieux jeu bien connu: plus les revendications sont effrontées, plus le consensus ultérieur sera sévère. Aide d'urgence pour tous? Le Conseil des Etats va changer une nouvelle fois la règle, la gauche va fêter comme un succès ce retour en arrière et la droite aura ainsi ce qu'elle veut: tout le reste.

Le caractère décomplexé du débat a même soulevé des craintes chez certains journalistes. «Un sentiment inquiétant lorsque ça se passe au Parlement comme autour d'une table de bistrot», a écrit Renato Beck dans la «Tageswoche». L'écrivain Lukas Bärfuss a parlé de «honte» dans le «Tagesanzeiger» - ce qui a éveillé chez certains parlementaires du centre un besoin de se justifier. L'idée du besoin, confinant à la méchanceté, de ce «signal» que l'on doit lancer avec tant d'urgence, est cependant restée dans les esprits. Et elle grandit.

## Manqué

Pourquoi la «table des habitués» qu'est devenu le Conseil national veut-elle en fait lancer un

2

signal? Selon le sentiment de l'«âme populaire» et d'une partie des médias, la situation de l'asile est déjà depuis longtemps complètement hors contrôle. Les raisons de ce sentiment s'expliquent facilement. Depuis début 2011, l'augmentation du nombre de demandes d'asile aboutit à une impasse constante en matière d'hébergement. Cette impasse a pour effet indirect une présence accrue de requérants d'asile dans les espaces publics. Une grande partie de ces personnes sont de jeunes Africains dont quelques-uns se rendent responsables d'une augmentation surtout de petits délits. Chacune de ces infractions est érigée en scandale par une grande partie des médias qui en sont à l'affût. La conclusion globale est fatale: de jeunes Africains abusent du système de l'asile, envahissent nos places publiques et commettent des délits; comme leurs demandes d'asile sont pour la plupart traitées négativement, ils ne «peuvent» pas être de «vrais» ré-

**«Le domaine de l'asile relève à vrai dire de la politique sociale. Il en va ici des besoins sociaux d'être humains. Certes, cette conception n'est pas celle que l'on trouve fondamentalement dans le législatif ou à l'échelon exécutif.»**

fugiés; c'est pourquoi, la Suisse serait trop attractive, aurait ainsi trop de demandes d'asile et ne disposerait même plus de la place nécessaire pour héberger les «vrais» réfugiés. C'est ainsi que toutes les mesures même seulement imaginables contre de tels «faux» requérants d'asile apparaissent comme légitimes: aussi bien celles que le Conseil national a inscrites dernièrement dans la loi que celles par lesquelles se distinguent actuellement les cantons: l'introduction de zones interdites et de zones de confinement pour les requérants d'asile «criminels» à Kreuzlingen et dans le canton de Zurich; un couvre-feu et une interdiction générale des téléphones portables en ville de Lucerne. Ou encore la saisie du profil

ADN de tous les requérants d'asile comme le propose le directeur de la police jurassienne. Quant au chef de l'ODM, Mario Gattiker, il préconise dans le «SonntagsBlick» brièvement et clairement: «1. Interdiction des téléphones portables! 2. Couvre-feu! 3. Prison!».

Ce qui est vraiment inquiétant avec toutes ces stratégies, mesures et durcissements c'est leur côté irréfléchi. D'une part, ces mesures ne concernent pas seulement les requérants d'asile qui sont stigmatisés en tant que criminels, mais aussi tous les autres. Les délits de quelques-uns d'entre eux, de surcroît le plus souvent sans particulière gravité, sont censés servir de légitimité à une politique de durcissement sans retenue. D'autre part, la politique de lancer des signaux se base sur quelques affirmations difficilement soutenables et fausses analyses opérées consciemment. Ce qui jusqu'ici était un outil typique de la politique (migratoire) de la droite populiste trouve désormais un écho jusque dans l'aile droite de la gauche. Le fait que les buts (trompeurs) du débat en cours sur l'asile outrepassent leur propre cadre va presque de soi.

## L'«abus» ...

...doit être combattu. On entend et lit cela partout. Est-ce un «abus» de se rendre dans un autre pays et d'y chercher une protection ou un avenir? Certainement pas. Actuellement, la Suisse est confrontée à la présence d'un plus grand nombre de migrant-e-s qui manifestement sont à la recherche d'un avenir. On reproche à ces personnes d'«abuser» de la procédure d'asile. Est-ce que la Suisse veut trouver une alternative pour elles? Non. On peut avoir des positions politiques diverses sur la migration de travailleurs et travailleuses venant de l'extérieur de l'espace Schengen. La qualifier d'«abusives» faute d'offrir des alternatives et s'y référer pour durcir la loi relève du pur populisme. Aucun problème ne sera ainsi résolu.

## 2) L'attractivité de la Suisse ...

...n'est que relativement déterminante pour le comportement migratoire. On devrait du reste le savoir après les durcissements déjà interve-

nus. Ou alors, est-ce que quelqu'un croit sérieusement que des personnes viennent ici parce que la vie à l'aide d'urgence dans des bunkers de la protection civile est si belle que ça ? Même davantage de rigueur n'apporterait pas le résultat souhaité. Les gens migrent – et à juste titre. Point. Ils migrent et fuient à cause de la situation dans leur pays de provenance – et seulement à titre secondaire en raison de ce qu'ils peuvent trouver dans leur possible pays de destination. En particulier, les adeptes du marché provenant du PLR et de l'UDC devraient revoir leurs convictions s'ils pensent pouvoir, en réduisant l'attractivité, attribuer à l'offre un diktat sur la demande.

### 3) L'accélération de la procédure d'asile...

...est l'objectif mis en avant comme but dans la révision en cours de la loi sur l'asile. On parle tout partout de la nécessité de cette accélération et personne n'en conteste en principe une utilité au moins partielle. Toutefois, il faut examiner l'accélération de la procédure de manière extrêmement critique et veiller avant tout à la garantie des droits des requérants d'asile. Cependant, la question cruciale toujours sans réponse est celle de savoir quelles conséquences auront les procédures rapides sur les personnes qui recevront des décisions négatives sur l'asile. Sur ce point, il n'y a aucune véritable approche de solution, ce qui est en contradiction crasse avec les tendances globales de la migration.

La révision en cours de la loi sur l'asile n'accélère rien du tout mais ne fait que démanteler les droits de procédure et les possibilités d'accès des requérants d'asile. L'accélération de la procédure pour le bien des « vrais » requérants d'asile est une idée trompeuse.

### 4) L'impasse de l'hébergement...

...dans le domaine de l'asile est dû à la faute des autorités elles-mêmes. Nous n'avons pas en Suisse trop de requérants d'asile mais trop peu de locaux disponibles. Et cela tout simplement parce que l'on n'est pas prêt à augmenter nos capacités d'accueil ni à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. Il manque la volonté politique. Les forces politiques qui préconisent de nouveaux durcissements savent ainsi très exactement que leurs remèdes ne valent rien à long terme.

### 5) L'optique d'un fonctionnaire policier d'exécution...

... c'est celle qui est à la base de ces fausses analyses. Le domaine de l'asile relève à vrai dire de la politique sociale. Il en va ici des besoins sociaux d'êtres humains. Certes, cette conception n'est pas celle que l'on trouve fondamentalement dans le législatif ou à l'éche-



lon exécutif. Les réfugiés et les requérants d'asile sont avant tout perçus comme des abuseurs sociaux arrivant de manière illégitime voire comme des criminels. Cette conception représente le noyau du débat actuel. Elle se reflète par exemple dans la pratique de l'office fédéral des migrations (ODM) de traiter en priorité négativement les demandes d'asile des Balkans par le biais d'un arrêté fédéral urgent pour augmenter les capacités d'hébergement dans le domaine de l'asile. Elle se révèle aussi dans la révision de la loi sur l'asile sous la forme d'un entretien préalable (art. 25a) au cours duquel les potentiellement « faux » requérants d'asile devraient être dissuadés de déposer une demande d'asile. Cette optique étouffe d'autres approches dans l'œuf et est le véritable malaise qu'il s'agit de briser.

### Une attaque de front est nécessaire

Lorsque paraîtra ce Bulletin, le Conseil des Etats débattrà, en sa session d'automne, des durcissements votés par le Conseil national.

Déjà d'avance, on sent aujourd'hui que le petit jeu de pouvoir de la droite politique se réalisera une fois de plus. L'« appât politique » de « l'aide d'urgence pour tous » a été jeté à la gauche qui s'est ruée dessus. Le scénario évoqué au début menace de se produire : que la gauche politique soit aveuglée par un succès fictif et laisse passer sans contre-proposition adéquate une révision de la loi sur l'asile plus dure, plus large et plus incisive que la dernière. Contre la dernière révision, le référendum avait été lancé il y a huit ans. Aujourd'hui, pour divers motifs, une telle démarche semble à la fois inopportune et insuffisante. Il ne suffit pas d'opposer une simple réaction à un débat politique à ce point sans complexe comme celui que nous avons vécu en juin 2012 au Conseil national, mais il faut une attaque de front. Il faut un contre-projet approfondi sur la mentalité de l'exécution. Solidarité sans frontières va s'y attaquer.

(Ca)

L'EUROPE DE GAUCHE EN BAS (23)

# Marche européenne des sans-papiers et des migrant-e-s

**Le 2 juin, 150 sans-papiers ont débuté à Bruxelles leur marche à travers la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie pour atteindre le Parlement de l'Union européenne à Strasbourg le 4 juillet. Lors de la traversée des frontières il y a eu des scènes de danse de sans-papiers à couper le souffle.**

Le 21 juin, les sans-papiers ont traversé la frontière suisse avec 250 militant-e-s au poste d'Otterbach près de Bâle. Un des porte-parole de la marche, Sissoko Anzoumane, a alors relevé : « tout président africain a le droit de posséder un compte en banque secret dans ce pays. Nous, Africains et Africaines, nous sommes traités comme des criminels lorsque nous travaillons ici. » Le lendemain, il y a eu à Bâle un tour de ville sur le thème de la politique migratoire, qui est passé notamment près des industries chimiques internationales et des grandes banques ainsi que devant le siège de la société Hello qui s'occupe de vols de rapatriement. L'idée était de relever la part de responsabilité de certaines institutions ayant leur siège à Bâle dans les problèmes des migrant-e-s.

Le 23 juin, les sans-papiers ont rejoint dans la capitale les 5 000 personnes participant à la manifestation nationale contre le nouveau durcissement du droit d'asile et pour une politique migratoire d'ouverture. Auparavant, ils avaient visité le bunker d'Hochfeld pour requérants d'asile afin de manifester leur solidarité avec les résident-e-s. Ce centre souterrain est géré par ORS SA, une entreprise à but lucratif, qui a également été critiquée dans l'étape suivante de la marche, le 24 juin à Wünnwil, à l'entrée d'un autre abri de la protection civile également géré par cette société. La situation dans les deux bunkers montre comment, à la suite de la privatisation et de la libéralisation de tâches publiques, les droits et conditions de vie des requérant-e-s d'asile doivent se soumettre aux lois de la concurrence et de la logique du capital.

Le 25 juin, la marche a quitté la Suisse en direction de l'Italie. A Chiasso, il y a encore eu un rassemblement de plus de 200 mili-

tant-e-s pour une manifestation de solidarité. Au retour, il y a eu le 2 juillet une action finale avec la participation de plus de 150 militant-e-s manifestant contre le centre de détention de Frambois. Toutefois, la police a dispersé la manifestation par la force.

## CSP75 - l'initiatrice de Paris

La « Coordination 75 des sans-papiers » (CSP75) de Paris a eu un rôle déterminant dans l'ensemble du projet. C'est elle qui avait pris l'initiative de cette marche et qui l'a marquée de son empreinte de manière impressionnante jusqu'à la fin. Alors que les sans-papiers d'Allemagne, d'Italie, de Belgique ou de Suisse ont plutôt participé à certaines étapes, pratiquement toutes les personnes ayant fait toute la marche avaient été rassemblées par la CSP75. Celle-ci ne se distingue du reste pas seulement par sa capacité de mobiliser :

1. Le collectif a déjà une histoire dans les luttes engagées. Il s'est fait connaître notamment par une occupation, pendant six mois, du siège de la CGT, le plus grand syndicat français. La CSP75 a déjà organisé diverses grandes marches, ce qui lui a permis d'apporter son expérience dans celle de cette année.

**« Tout président africain a le droit de posséder un compte en banque secret dans ce pays. Nous, Africains et Africaines, nous sommes traités comme des criminels lorsque nous travaillons ici. »**

2. La CSP75 est gérée de manière autonome par les sans-papiers. Presque tous les participant-e-s à la marche de la CSP75 étaient des sans-papiers. Ils assument ainsi toutes les tâches politiques, sociales, culturelles ou financières qui sont déterminantes pour l'au-

tonomie et l'autogestion du collectif, comme par exemple les porte-paroles au mégaphone, la vente de t-shirts, la danse, la caisse.

3. Des différences se sont montrées également en ce qui concerne l'acceptation des hiérarchies internes au mouvement. Alors qu'ailleurs ces dernières sont vite et par principe considérées comme problématiques, la CSP75 connaît, en la personne de Sissoko Anzoumane, un porte-parole politique grandement influent sur les prises de décision du collectif. Cette influence semble reposer sur un large consensus des militant-e-s qui ont pour lui un grand respect et une pleine confiance.

4. La CSP75 est moins facile d'accès que d'autres collectifs. Elle exige de ses membres un solide engagement, du sérieux et de la discipline. Ceux qui participent régulièrement à ses actions doivent être régularisés de préférence. Ceux qui contreviennent aux normes internes du mouvement (par exemple, en commettant des infractions pénales) peuvent perdre leur qualité de membre.

## Connexion transnationale

Schengen-Dublin, les banques centrales de données ou Frontex montrent que la politique migratoire est de plus en plus coordonnée et gérée au niveau de toute l'Europe. Ceux qui aujourd'hui réclament vraiment une régularisation collective et une liberté globale de mouvement pour tous se voient ainsi confrontés à la nécessité d'organiser la résistance de manière transfrontalière. Par la marche, les collectifs de sans-papiers impliqués se sont lancés dans ce défi malgré les différences indiquées.

Pour se libérer des impasses qui les attendent à l'intérieur des pays et pour réagir aux développements qui se propagent d'un pays à l'autre, les collectifs de sans-papiers ont besoin d'expériences communes de résistance, de perspectives communes et de moments de réflexion, d'échange et d'amitié. Il est à souhaiter que la Coalition européenne des sans-papiers et des migrant-e-s qui s'est constituée en vue de la marche et qui l'a organisée continue d'exister pour continuer d'agir dans le même sens.

Philippe Blanc

## Pas de protection – ni même contre la pluie ?

**On parle de requérants d'asile – d'eux. Mais il peut aussi en être autrement.**

Les politiciens et politiciennes, les bureaucrates, les policiers et policières. Le blabla dure déjà depuis longtemps. Il sert de musique de fond retentissante pour la dixième révision de la loi sur l'asile qui était déjà un ramassis de mesures de contrainte avant que le Conseil national se saisisse du dossier en juin et ouvre le concours du « chien le plus agressif » au Parlement. (Choisissez votre candidat: Heinz Brand – UDC, Philipp Müller – PLR, Gerhard Pfister – PDC ou même le nouveau venu Martin Bäumle – PVL?)

Le blabla ne s'est pas arrêté après la session d'été car, d'une part, le Conseil des Etats doit décider en septembre s'il se rallie aux nouveaux durcissements votés par le Conseil national et, d'autre part, une onzième révision est déjà annoncée sur la question des centres fédéraux que les chiens agressifs précités veulent le plus possible sous la forme de camps fédéraux d'internement. En plus, c'est précisément la pause de l'été, raison pour laquelle ceux qui parlent des requérants d'asile dans les médias obtiennent beaucoup de temps de parole à la télévision et de pleines pages dans les journaux.

### La fausse entente

Ceux qui monopolisent la parole semblent être d'accord. Premièrement, il y en a trop. Depuis la chute du régime autoritaire tunisien, le « printemps arabe » a commencé et la dangereuse traversée de la Méditerranée a soudainement repris, et la barque suisse est de nouveau pleine. Qui se soucie ici de ce que les barques réellement pleines coulent dans la mer ?

Deuxièmement, ils ne seraient pas des réfugiés mais chercheraient seulement du travail et de meilleurs moyens d'existence. Des « réfugiés économiques », comme on les a longtemps appelés. Mais, n'est-il pas curieux qu'en Suisse, pays qui prône le travail et l'assiduité comme des valeurs nationales éternelles, on se mette à casser du sucre sur des personnes qui cherchent du travail ?

Et troisièmement, ils seraient réfractaires, asociaux ou simplement criminels: ça aussi, nous l'avons déjà eu. Autrefois, c'était les Tamouls les méchants. Puis, on a dit que le trafic de drogue était le fait des Albanais du Kosovo ou des Noirs africains.



**Solidarité  
sans  
frontières**

**DOSSIER 3 – 2012  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

**SEPTEMBRE 2012**

**LE DÉBAT SUR L'ASILE - À TA PLACE**



Et maintenant, c'est le tour des Nord Africains: ils font preuve d'une « promiscuité explosive » (Le Temps) et d'un « comportement inhabituellement agressif et brutal », ce sont « des voleurs » et ils « fracturent de plus en plus les voitures » (Tagesanzeiger). Ils ont tous commis des infractions, nous apprend le chef de la police jurassienne Olivier Guéniat. Oui, leur seule présence engendre la peur, déclare son collègue lucernois Beat Henseler: « Quand 70 Nord Africains cherchent un abri contre la pluie sous le toit du Centre de la culture et des congrès à Lucerne, ça a un effet menaçant rien qu'à cause du nombre ».

### Ecouter et noter

On parle des requérants d'asile. Et si l'ont parlait avec eux maintenant? Si on leur donnait l'occasion de raconter leur histoire et de formuler ce qu'ils demandent voire désirent? C'est exactement cela qu'ont fait 29 écrivain-e-s du groupe « Art+Politique »: ils « ont rencontré autant de personnes à l'aide d'urgence, de sans-papiers et de re-

quérant-e-s d'asile débouté-e-s et ont eu chacun une conversation avec une de ces personnes. Ils leur ont prêté l'oreille et leur donnent une voix ». Le recueil de textes est intitulé « An deiner statt » (« A ta place »). Nous en transcrivons trois ci-après.

(Bu)



**Dossier du  
Bulletin 3 – 2012**

**Solidarité sans frontières  
Schwanengasse 9  
3011 Bern  
www.sosf.ch**

**sekretariat@sosf.ch  
Fon 031 311 07 70  
Fax 031 312 40 45**

**PC 30-13574-6**

HEIKE FIEDLER

## Jean – permis or not to be

Je m'appelle Jean. J'ai 33 ans. Je viens d'un pays en Afrique. En réalité, mon nom est différent et j'ai environ deux ans de plus. Ou de moins. Mon identité n'a que peu d'importance. À court terme, mon destin ressemble à celui des autres qui sont comme moi en situation de demande d'asile frappée de non-entrée en matière.

*Attendu que le séjour en Suisse de la personne citée en titre est soumis à autorisation,*

Cette feuille de papier (il déplie un papier format A4) m'est délivrée par le Service de la population – Division asile. Elle me donne droit à l'aide d'urgence. Toutes les 3 semaines, je dois me présenter avec la feuille au guichet du SPOP pour avoir un renouvellement. C'est toujours le même papier blanc avec le même tampon rouge. La seule chose qui change, ce sont les dates. Souvent, j'ai peur qu'au lieu d'une nouvelle feuille de papier, on me dise que je dois partir, que la police vienne pour m'accompagner à l'aéroport, que l'on me place dans un avion.

*attendu que, par décision de renvoi prononcée par l'ODM, passée en force et exécutoire, les autorités fédérales compétentes en matière d'asile ne sont pas entrées en matière sur, respectivement ont rejeté la demande d'asile déposé par l'intéressé(e) et ont prononcé son renvoi de Suisse ou,*

Parfois, je vais à Berne pour rencontrer un délégué de l'ambassade de mon pays. Nous parlons de l'aide au retour. On vous donne mille francs en liquide, un billet d'avion pour quitter la Suisse et là-bas, des marchandises à raison de 3000 francs pour ouvrir un commerce. Mais à qui je vais vendre ? Et où ? Il y a déjà beaucoup de gens qui ont des commerces, les locaux sont très chers, celui de mon ami a été brûlé. (Nous évoquons la politique, l'insécurité, la guerre civile...).

Quand mon frère aîné est mort, mon oncle voulait m'obliger à me marier avec la femme de mon frère. Elle a deux enfants. Je n'avais pas d'argent, pas terminé ma formation. Je ne voulais pas de famille. Et surtout il n'y avait pas d'amour entre la femme de mon frère et moi. On vous oblige à cause de la religion, il n'y a pas de choix. C'est comme la torture. (Pause) Je suis parti.

*attendu que l'intéressé(e), n'étant au bénéfice d'aucun titre de séjour valable, séjourne*

*illégalement sur le territoire de ..., respectivement ou,*

Depuis deux ans, je reçois deux fois par mois trois bons de Caritas pour m'acheter des habits. Chaque bon vaut cinq francs. J'ai aussi droit à deux bons de 10 francs pour la Migros que j'utilise pour charger mon portable. Il n'y a pas d'ordinateur au centre pour écrire des messages. Non, je ne reçois pas d'argent. Je ne peux pas payer les transports publics et quand il y a un contrôle, j'ai une amande. Au centre, on nous donne à manger et à boire, du café et des jus. Il y a aussi un four à micro-ondes que nous pouvons utiliser à tour de rôle pendant cinq minutes. Il n'y a pas la possibilité de cuisiner nous-mêmes. Je partage une chambre avec quelqu'un. J'ai de la chance, c'est mieux que les chambres à cinq ou à six lits. Au centre, vous n'avez pas d'intimité. Nous sommes beaucoup et c'est difficile. Souvent, il y a des gens qui craquent. Ils commencent à boire de l'alcool, parfois, ils deviennent agressifs. Les conditions sont dures. Ce n'est pas facile pour tout le monde de tenir le coup.

**« C'est tout le paradoxe de ce pays : il y a plein de gens de bonne volonté, beaucoup d'associations d'entraide. Au niveau humanitaire c'est le top, mais administrativement, la Suisse c'est nul ! »**

*attendu que nonobstant, la procédure extraordinaire qu'il/elle a introduite, il/elle ne peut plus prétendre qu'à une aide d'urgence (art. 82 de la loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi) ou,*

À l'Ambassade, ils peuvent vous donner un laissez-passer. C'est une sorte de Visa et c'est mieux de ne pas l'avoir. Si je ne l'ai pas, c'est parce qu'ils disent que je ne viens pas de leur pays qui est le pays duquel je viens. Quand ils donnent un laissez-passer, les autorités

Suisses reçoivent ce papier et ils peuvent me renvoyer. Tant qu'ils ne l'ont pas, je peux rester, parce qu'il n'y a pas de lieu vers lequel m'expulser. En ne recevant pas de laissez-passer, je suis en quelque sorte protégé. À l'Ambassade, ils disent que ma manière de parler le français ne ressemble pas au Français qu'on parle chez nous. Je n'ai plus mes papiers d'identité. J'ai dû les donner à la personne qui nous a conduit pour quitter le pays. Nous avons traversé la mer. Je suis d'abord arrivé en Italie.

*compte tenu de la situation actuelle de l'intéressé(e),*

Une fois, au guichet au SPOP, on m'a dit qu'il y avait un laissez-passer pour moi. Je ne l'ai pas vu. Je ne sais pas s'il y était vraiment. Après, il n'y était plus, parce que l'Ambassade peut aussi le retirer. Je ne sais pas de quoi cela dépend.

Chaque lundi, je vais au rendez-vous avec les gens du groupe « Droit de rester ». C'est ma manière de participer, de m'intégrer, de rencontrer des gens. J'aimerais beaucoup m'intégrer vraiment. Mais c'est difficile, quand vous n'avez pas le droit de travailler. J'aimerais beaucoup pouvoir travailler légalement, ou avoir droit à l'aide sociale. Imaginez : maintenant, je n'ai presque rien. C'est comme être empêché d'être responsable de moi-même. C'est décourageant, mais j'essaie de faire au mieux. (Jean remet les 3 bons à 5 francs chacun dans son portefeuille). Ce serait bien si on pouvait prendre des cours d'informatique ou apprendre à jouer la guitare.

*vu les art. 49 à 51 de la loi du 7 mars 2006 sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) et 4a de la loi du 27 février 2003 sur l'action social ...,*

L'autre jour, nous sommes allés à une manifestation. Elle était illégale, parce qu'elle n'était pas autorisée, puisqu'elle n'était pas annoncée. Nous avons manifesté pour la fermeture de Frambois, le lieu duquel les demandeurs d'asile sont expulsés. Nous étions beaucoup, de Zürich, de Berne. Il y avait aussi les gens de la Marche des Sans Papiers. La police a arrêté la manifestation. Ils ont utilisé du spray à poivre. Je suis parti. C'était important pour moi de participer à la manifestation, aussi pour dire l'espoir de ne pas un jour me trouver à Frambois pour être renvoyé dans mon pays duquel je me suis enfui.

*le Service de la population décide d'octroyer des prestations d'aide d'urgence à Monsieur Jean pour la période du 01.08.2012 au 15.08.2012....*

### Accusé de réception

J'atteste avoir reçu cette décision en mains propres le 01.08.2012.

Signature: M. Jean

Heike Fiedler, Autorin Poetin Performerin,  
www.realtimempoem.com

PASCAL REBETEZ

## ALBERT, requérant d'asile débouté

Je suis né en Gambie, le pays de ma mère, mon père est Sénégalais. J'y ai étudié et passé un brevet d'enseignant, métier que j'ai exercé huit ans pour nourrir ma famille, mon épouse, ma fille et mon fils. L'islam est ma religion, même si je suis une sorte d'hybride, mélangeant comme ça m'arrange les préceptes musulmans, les saints chrétiens et les combines des ancêtres.

Religieux ou pas, ils m'ont tous rejeté quand ils ont su que j'avais des pratiques homosexuelles ; là-bas, ça ne pardonne pas.

Regarde, ici sur les poignets et à l'épaule, ce sont les traces de coups. Une foule entière m'a tabassé. J'ai dû fuir le pays, à cause de la honte et du mépris. J'ai vidé mon compte et suis parti le plus vite possible par la Mauritanie où j'ai embarqué pour Naples, avant de remonter l'Italie jusqu'à la douane suisse. A la frontière, ils m'ont fouillé et expédié à Vallorbe par le train. J'y ai passé trois semaines puis on m'a envoyé à Anières, un centre de requérants avant d'arriver ici aux Tattes à Vernier.

C'était au printemps 2009: j'ai tout de suite aimé la Suisse, parce que j'aime bien apprendre et que chez vous c'est facile d'aller dans les bibliothèques ou même à la FNAC: on y trouve tout ce qu'on veut à feuilleter. En lisant, je me suis fait une petite formation en informatique, me disant que ça allait me permettre de m'intégrer facilement. Un jour, après une partie de football, je vais dans les toilettes d'un café et m'y lave les pieds dans le lavabo. Le patron m'engueule, je lui dis que j'ignorais que ça ne se fait pas ici. J'ai appris la leçon et on est devenus copains. C'est ça, s'intégrer. Pourtant ma demande d'asile a été refusée.

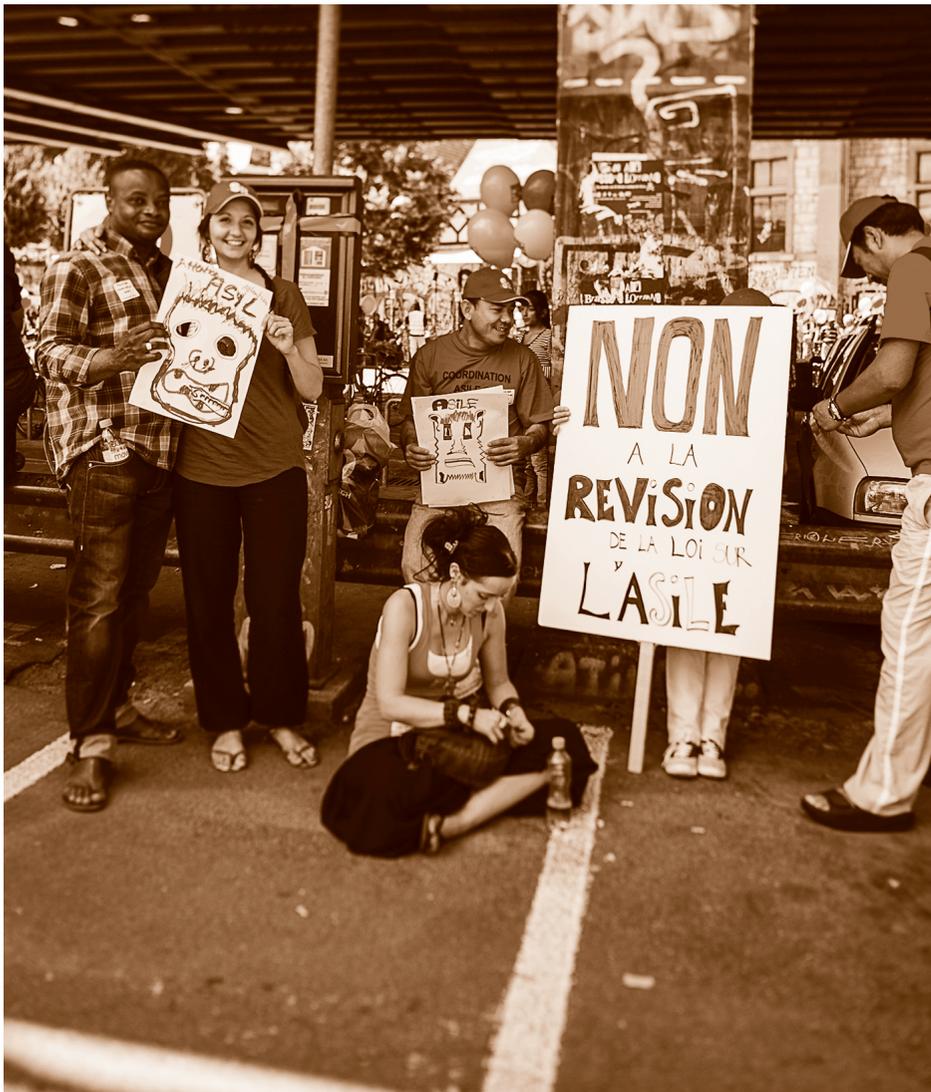
Tout s'est écroulé. J'étais anéanti. Ne me reste que cette attestation de délai de départ et d'aide d'urgence, regarde là c'est marqué, je ne suis pas autorisé à exercer une activité lucrative. Je m'en fous, je travaille au noir à réparer des ordinateurs, ça m'aide un peu, parce que, malgré les transports en bus gratuits et une couverture médicale de base, dix francs par jour ça ne permet pas d'aller bien loin. Ça fait juste tourner en rond ou ça force à faire des conneries, à vendre de la came. Moi, je n'y touche pas, je ne veux pas dealer, j'ai une sorte de morale sur la question, c'est une affaire d'éducation, je respecte la société, les anciens. Bon, il faut dire que j'ai quarante-deux ans, ce n'est pas la même chose pour les plus jeunes qui n'ont pas eu de références morales, des pauvres types sans avenir, sans projet et qui pêtent souvent un câble. À cause du stress. Ici il n'y a pas un jour sans bagarre, surtout du côté du Bâtiment I, là où on case tous les célibataires, les NEM (non entrés en matière) et les déboutés comme moi. Les flics doivent intervenir très souvent.

On vit à quatre dans une petite chambre, avant c'était un centre pour les saisonniers portugais et espagnols, maintenant c'est pour le reste de la planète, ça en fait du monde. Parce qu'ici, que tu sois bon ou mauvais, on ne te laisse qu'une solution: repartir. C'est la pression constante, alors les gens sont nerveux. On dirait que c'est fait pour qu'on devienne fous. J'ai entendu des flics dire: «Laissons-les s'entretuer!»

En novembre 2009, on a attribué mon lit à un autre requérant, c'est le règlement: je m'étais absenté plus de dix jours sans avertir. Pendant une année et demie, j'ai dormi n'importe où, dans des cuisines, des cages d'escalier, j'en ai bavé mais j'ai vraiment appris à survivre. Je suis comme un oiseau qui ne sait pas au matin ce qu'il va manger dans la journée. Et puis j'ai continué à lire, des bouquins de psychologie, de développement personnel, etc. Ici, forcément, on nous voit tous comme des gens stupides et pas instruits. J'ai pu prouver qu'ils n'avaient pas le droit de me supprimer un lit et j'ai réintégré le centre au début 2011.

Je sais bien que mon avenir n'est pas ici. J'ai fait un projet de retour au pays, il y a l'argent de l'aide au retour (cinq mille francs pour la Gambie), mon projet informatique coûte trois mille francs de plus mais ils ne veulent rien savoir. J'ai fait un business plan détaillé, avec prêt, etc., mais rien à faire, ça ne marche pas.

Je ne veux pas me réveiller sans un sou. Je veux pouvoir développer quelque chose



là-bas, mais dans la dignité. Sans ça, je préfère encore rester ici avec dix francs par jour ou même en prison. Mais je sais bien qu'un jour, ils arriveront comme ils le font pour d'autres, ceux de la police des migrations, vers les quatre heures du matin, et hop, le vol spécial : on dit que ça coûte de vingt à vingt-quatre mille francs. Et ils ne veulent pas me filer une rallonge de trois mille pour mon entreprise, c'est incroyable ! C'est tout le paradoxe de ce pays : il y a plein de gens de bonne volonté, beaucoup d'associations d'entraide. Au niveau humanitaire c'est le top, mais administrativement, la Suisse c'est nul !

Propos recueillis par Pascal Rebetez.

Pascal Rebetez est né dans le Jura Suisse en 1956. Il habite Genève et le Valais. Il travaille à la télévision suisse romande. Il est aussi auteur de livres de fictions du réel et également éditeur à l'enseigne des *éditions d'autre part*. Dernier ouvrage paru en 2012 : *Les Prochains*, vingt-cinq portraits dont beaucoup sont consacrés à des petites gens, des ouvriers, des exclus, des créateurs d'art brut.  
www.dautrepart.ch

ADAMA L. / ANTOINE JACCOUD

## A la place d'Adama

Tu dis que les Africains, chez toi on les aime en photos, souriant de toutes leurs dents, ou alors quand ils sont petits, comme ces chiens qu'on aime moins une fois qu'ils sont grands, c'est à dire adultes, et célibataires. Je ne sais pas si c'est vrai, ce que je vois moi c'est que tu es mal avec ça, avec cette espèce de malédiction sorghanaise qui pèse sur ma tête d'Africain depuis le début, depuis le dépôt de la demande d'asile - une fois je suis en prison à attendre des papiers qui ne viendront jamais, une fois je suis à Ouaga sans rien pour me vêtir ni manger, une fois comme ce soir je suis en Turquie à parler sur Skype avec toi sans la moindre idée de ce à quoi va ressembler ma vie demain et si j'aurai une fois la possibilité de décider à quoi elle pourrait ressembler. Mais c'est pas ta faute, tu n'as pas choisi d'être blanc et suisse et assuré contre la perte de tes gains, et moi de mon côté je ne suis pas encore mort. J'ai failli y passer, mais je ne suis pas encore mort.

Sur quatre ans en Suisse, j'ai passé trente mois en prison. Pour les dix-huit premiers mois, j'avais fait une connerie. Y avait un Nigérien dans le centre où on m'avait placé. Il m'a proposé 200 francs pour aller chercher un colis à Genève. J'avais rien, j'avais pas le droit de travailler, la famille appelait tout le temps pour savoir ce que je faisais, alors j'ai

dit oui. A la gare de Lausanne, la police m'attendait. Dans le colis, y avait de la cocaïne. J'ai pris dix-huit mois. De la prison de Bellechasse, j'ai réussi à envoyer de l'argent à mes parents en économisant sur le pécule. Ils ont cru que je travaillais. C'était ça qu'ils voulaient. Le jour de ma libération, on m'a transféré à la prison de Rambois. La Suisse voulait m'expulser. Mon pays ne voulait pas délivrer de laissez-passer. Cela a duré un an comme ça. J'étais complètement perdu. C'est là que tu es venu me rendre visite. Je t'ai dit comment ça gueulait la nuit lorsque la police venait chercher quelqu'un et qu'il s'accrochait à tout ce qu'il pouvait pour ne pas s'en aller. J'en pouvais plus d'entendre ça et puis j'étais en colère. J'étais en prison pour rien, juste pour être à disposition des autorités suisses. J'ai même demandé à rentrer tout seul en Afrique mais ils ne m'ont pas laissé. La dernière fois que tu es venu me voir tu m'as donné des sous pour le voyage. C'était clair que j'allais être mis dans un vol spécial. Un soir vers dix heures, on m'a menotté les mains et les pieds, on m'a mis une cagoule sur la tête et on est parti pour Kloten. Je me suis dit que c'était pas la peine de nous garder si près de l'aéroport de Genève si c'était pour nous transporter en voiture jusqu'à Zurich. J'ai gardé les menottes aux mains et aux pieds et la cagoule jusqu'à Ouagadougou. A l'aéroport, la police vaudoise a donné des ordinateurs aux burkinabés et je me suis dit que c'était pour ça qu'ils nous acceptaient, parce que normalement ils ne nous reprennent pas. La police burkinabé m'a gardé deux jours. J'ai dû leur donner ton argent pour qu'ils me libèrent. Personne ne m'a aidé ensuite. Tout le monde me rejetait, on se foutait de moi, on comprenait pas que je revienne de Suisse sans argent. Là dessus j'ai eu un accident de moto, je suis tombé dans le coma, mais grâce à Dieu, je me suis remis. Alors je suis parti au Liban, j'ai marché deux mois pour aller en Syrie et de là je suis passé en Turquie. Ça n'a pas été facile. Les passeurs syriens nous ont enfermés deux semaines avant de nous conduire à la frontière, puis les douaniers nous ont tirés dessus à balles réelles. Maintenant je suis à Istanbul. Je travaille dans des fabriques pour 150 dollars par mois. Les Turcs laissent les Africains tranquilles malgré que le pays soit bien moins riche que la Suisse. Ils ne nous embêtent pas. Bientôt j'essayerai de passer en Grèce. Tu dis que c'est difficile. Te fais pas de soucis, je suis pauvre, mais je suis en bonne santé.

Suzanne Adama L.,  
Burkina-Faso, avec Antoine Jaccoud.

## EN BREF

PARTENARIAT MIGRATOIRE CONCLU

### Renvoi facilité des requérants déboutés tunisiens

Le partenariat migratoire entre la Suisse et la Tunisie est scellé : le 11 juin 2012, un accord de réadmission a été signé par le ministre de la justice Sommaruga et le ministre tunisien des affaires étrangères Abdesslem. Cet accord est censé encourager les retours volontaires des requérants déboutés. Ainsi, la Confédération entend d'une part assumer les frais des vols de retour et d'autre part fournir une aide financière en Tunisie. L'accord n'a toutefois avant tout qu'un but : simplifier les renvois non volontaires. La Tunisie s'engage dans cet accord à accueillir les requérants déboutés à la fois rapidement - c'est-à-dire dans les 20 jours - et sans formalités. Même les personnes qui ne disposent pas de papiers mais qu'il faut considérer comme étant de nationalité tunisienne doivent être admises. Des données biométriques comme les empreintes digitales, mais aussi des témoignages et même une analyse linguistique peuvent prouver l'origine tunisienne. En résumé, cela veut dire que la Tunisie doit fournir sans discuter les papiers nécessaires pour un renvoi. L'aide au retour prévue dans ce partenariat migratoire sert uniquement à donner à l'accord un aspect plus positif qu'il n'a en réalité. En outre, il y a très peu de requérants d'asile tunisiens prêts à accepter les 1 000 francs et un retour parce qu'ils ont fui leur pays principalement en raison du chômage - dont le taux se situe actuellement à 18% - et du manque de perspectives qui en découle. Au lieu de soutenir la formation des gardes-frontières tunisiens, le département de Madame Sommaruga devrait plutôt revoir la politique restrictive de la Suisse en matière d'admission afin d'ouvrir aux personnes de réelles perspectives.

(Ka)

LA STRATÉGIE DU BUNKER

### Loin de la civilisation

Les deux communes de montagne de Medel et de Sufers situées dans le canton des Grisons ont donné leur feu vert pour les centres d'asile projetés. Medel, dès le printemps prochain, et Sufers, déjà cet automne, accueilleront 100 requérants chacune, pour trois à quatre semaines - selon ce qui est prévu - dans d'anciennes installations militaires. Considérée comme un succès par l'office fédéral des migrations ODM, cette nouvelle

est plutôt morne pour les requérants d'asile. Les bâtiments militaires se trouvent très à l'écart des localités. Cela compliquera les contacts avec l'extérieur et aura pour effet un isolement presque total. A cela s'ajoute que les deux villages sont eux-mêmes totalement retirés et très petits avec leurs 134 habitants pour Sufers et 500 à peine pour Medel. Les centres en question sont en fait souterrains. A juste titre, des représentants des organisations grisonnes de défense du droit d'asile les qualifient d'incompatibles avec la dignité humaine et les comparent à une prison surtout si l'on tient compte de leur emplacement. En effet, la liberté de mouvement des résidents sera d'autant plus réduite que les 13 francs que touchent les requérants par jour du canton ne suffisent pas pour un billet de bus. L'aller simple pour Thusis par exemple, qui est le village de 3000 habitants voisin de Sufers, coûte 13 francs 20. Si la règle prévue de «l'aide d'urgence pour tous» votée par le Conseil national l'est aussi par le Conseil des Etats, la situation deviendra encore plus dure pour les intéressés. Medel et Sufers ne sont pas des cas uniques: isoler des personnes et faire abstraction de leurs droits fondamentaux, comme leur droit à la dignité humaine, relève de la pratique restrictive des autorités fédérales.

(Ka)

MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE  
SUR LE RENVOI

## Droits humains seulement en tant qu'exception

A fin mai, le Conseil fédéral a mis en consultation en même temps deux variantes pour la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi. Alors qu'aujourd'hui le renvoi d'étrangers criminels ou étrangères criminelles est réglé dans la loi sur les étrangers, les deux variantes s'insèrent dans le droit pénal et entendent réintroduire le bannissement qui a été abrogé il n'y a pas si longtemps.

La variante 2 est très proche des idées de l'UDC. Elle prévoit un catalogue d'infractions allant de l'homicide intentionnel à l'«abus de l'aide sociale» - disposition pénale encore inexistante à créer. Le bannissement doit ensuite être ordonné par le tribunal ou le ministère public «indépendamment de la quotité de la peine» et être exécuté par la police cantonale des étrangers «immédiatement» après la condamnation (en cas de sursis ou de peine pécuniaire) ou après l'exécution de la peine (de détention). Il est spécialement précisé que le renvoi prime le droit international public «non impératif». Le seul obstacle

au renvoi qui subsiste, c'est l'interdiction de renvoyer une personne dans un pays où elle serait menacée de mort ou de torture. Dans un tels cas cependant, le renvoi ne serait que «provisoirement suspendu».

La variante 1 prétend en revanche respecter le droit international public et la proportionnalité. Le principe de non refoulement est certes formulé plus clairement et les tribunaux semblent avoir plus de marge de manœuvre. Le catalogue d'infractions ne se distingue cependant guère de celui de la variante de l'UDC. En cas de condamnation à une peine de détention de moins de six mois ou à une peine pécuniaire de moins de 180 jours-amende, le tribunal peut ordonner un bannissement. En cas de peines plus importantes, il peut renoncer au bannissement seulement «à titre exceptionnel» lorsque la personne concernée serait «gravement atteinte dans ses droits personnels protégés par des garanties internationales relevant des droits humains». Si un bannissement doit déjà être obligatoirement prononcé en cas de peine pécuniaire de 180 jours-amende, le discours de la proportionnalité devient vide de sens.

(Bu)

LA COUR CONSTITUTIONNELLE FÉDÉRALE  
ALLEMANDE AU SUJET DE L'AIDE D'URGENCE

## «La dignité humaine ne saurait être relativisée par des diktats de la politique migratoire»

«Les montants fixés par la loi sur les prestations en faveur des requérants d'asile sont à l'évidence insuffisants parce qu'ils n'ont pas été augmentés depuis 1993». C'est ainsi que commence un arrêt de principe de la Cour constitutionnelle fédérale allemande du 18 juin de cette année. Les arguments de ce tribunal sont aussi intéressants pour la Suisse. En fin de compte, il est question du «droit fondamental à la garantie d'une existence conforme à la dignité humaine» que le tribunal déduit de la dignité humaine et qui correspond au droit à l'aide d'urgence ancré à l'art. 12 de la constitution fédérale suisse.

Selon la Cour allemande, ce droit fondamental ne comprend pas seulement le droit à la garantie de l'existence physique, mais aussi à la «possibilité d'entretenir des relations interpersonnelles et de participer un minimum à la vie sociale, culturelle et politique». Comme ce droit fondamental est un droit humain, il n'appartient pas seulement aux Allemands, mais «dans la même mesure» aux personnes de nationalité

étrangère qui séjournent en RFA. Une différenciation selon le statut de séjour n'est «possible que si leur besoin de prestations nécessaires à leur existence diffère de manière significative de celui des autres nécessiteux et si cela peut être raisonnablement établi dans une procédure transparente dans son contenu en se basant sur le besoin effectif précisément de ce groupe de personnes». La Cour constitutionnelle fédérale allemande n'exclut ainsi certes pas par principe des subsides différenciés pour la garantie de base des Allemands et des étrangers, mais exige, le cas échéant, une motivation claire.

Jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation légale, les requérants d'asile sont soumis maintenant pour l'essentiel aux tarifs ordinaires de l'aide sociale («Arbeitslosengeld II», également connu sous le nom «Hartz IV»).

(Bu)

L'arrêt: <http://bit.ly/NEenpr>

Détails de Proasyl: <http://bit.ly/LOiUjT>

EMPREINTES DIGITALES ÉGALEMENT  
POUR LA POLICE

## Du nouveau avec Eurodac

Eurodac, banque de données de l'UE pour les empreintes digitales des requérants d'asile, devrait à l'avenir pouvoir être consultée également par les autorités de police et de poursuite pénale des Etats membres et des Etats associés (dont la Suisse). Des idées de ce genre existaient déjà depuis l'instauration du système d'information en 2003 et des propositions concrètes ont fait surface dès 2008. En juin de cette année, la Commission de l'UE a présenté un nouveau projet de règlement qui doit être adopté par le Conseil des ministres et le Parlement de l'UE.

Eurodac est aujourd'hui la colonne vertébrale technique de la réglementation de Dublin. Lorsqu'un réfugié dépose une demande d'asile dans un pays rattaché, ses empreintes digitales sont immédiatement enregistrées dans le système et comparées à celles qui sont disponibles. Si ces données sont déjà saisies dans le système, l'intéressé peut sans grandes formalités être renvoyé dans son «pays de premier asile». Les données des requérants d'asile restent enregistrées pendant dix ans et celles des personnes saisies lors d'une entrée «illégal», pendant deux ans. En 2011, les données d'environ 1,7 millions de personnes figuraient dans le système.

## EN BREF



La comparaison d'empreintes digitales devrait désormais être autorisée également pour les autorités de police et de poursuite pénale des Etats concernés ainsi que pour Europol – et cela pour les enquêtes et la prévention concernant des « infractions pénales terroristes ou d'une autre gravité ». Comme pour le système d'information sur les visas (VIS) qui est entré en réseau en octobre dernier, des offices centraux nationaux seront aménagés.

Au plus tard deux ans après l'adoption du règlement par les organes de l'UE, la Suisse devra également reprendre ce règlement.

(Bu)

BOATS 4 PEOPLE

## Premier voyage avec succès

Lancé il y a tout juste un an aux journées annuelles antiracistes organisées par ARCI (*Associazione Ricreativa e Culturale Italiana*) à Cecina le projet inter-associatif Boats 4 People vient d'achever sa première mission. Parti de Cecina le 2 juillet 2012, l'Oloferne, mis à disposition par l'association Nave di Carta, a navigué vers la Tunisie avant de revenir à Lampedusa, aux portes de la forteresse Europe, le 19 juillet. Les objectifs étaient les suivants: observer la réalité des dispositifs de contrôles en mer, informer la société civile, dénoncer le laisser-faire politique face au scandale hu-

manitaire des bateaux en détresse abandonnés à leur sort, et mettre en lien les marins, associations, militants afin de tisser un réseau de solidarité pour la défense

**« Isoler des personnes et faire abstraction de leurs droits fondamentaux, comme leur droit à la dignité humaine, relève de la pratique restrictive des autorités fédérales. »**

des droits des migrants en Méditerranée. Chaque étape fut ponctuée d'évènements d'information, de commémoration des morts et disparus en mer, de rencontres avec les organisations, et de collecte d'information. La mission a permis de confirmer la détresse des familles de disparus, les craintes des marins d'être poursuivis en justice s'ils portent assistance aux migrants, et la réalité des contrôles en mer. Des actions de soutien au projet ont aussi eu lieu à Paris, Amsterdam, Calais, Strasbourg, Francfort, Hambourg, Tillburg. Les morts en mer continuent: l'équipe a été

informée de la disparition en mer de plus de 100 migrants durant la mission.

L'équipe compte maintenir son action: mise en réseau des acteurs; enquête sur les morts en mer via le projet Watch The Med; contentieux juridique pour dénoncer la non assistance (plainte déjà déposée en France). Boats 4 People a participé aux journées préparatoires du Forum Social Mondial qui se tiendra en Tunisie en 2013 et les témoignages des migrants et réfugiés de Choucha y ont également été relayés.

Pour soutenir le projet: [www.boats4people.org](http://www.boats4people.org)

Marie Martin, Statewatch

## IMPRESSUM

### BULLETIN SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Bulletin  
Solidarité sans frontières  
Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition:  
3050 allemand / 650 français  
Affirmés par la REMP/FRP:  
2875 allemand / 568 français

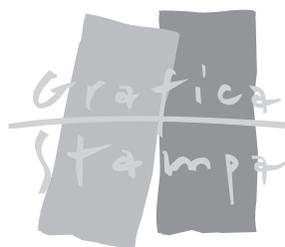
Composition/Graphisme:  
Yan Rubin, Genève  
Impression et expédition: grafica e stampa, spescha und grünenfelder, Ilanz  
Rédaction: Heiner Busch (Bu), Moreno Casasola (Ca), Meral Kaya (Ka), Gisela Grimm  
Traductions: Olivier von Allmen,  
Lectorat: Sosf  
Photos: Anne Bichsel, Dinu Gautier, Bleiberecht Schweiz

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:  
le 8 octobre 2012  
Nous nous réservons le droit d'abrégé le courrier des lecteurs

Cotisation 2012 abo inclus:  
salariés 70.- / couples 100.- / non-salariés 30.- / organisations 120.-  
abonnement: individuel 30.- / organisations 50.-

Editrice:  
Solidarité sans frontières,  
Schwanengasse 9, 3011 Berne  
(regroupement CAS/MODS)  
Tél. 031 311 07 70  
Fax 031 312 40 45  
[sekretariat@sosf.ch](mailto:sekretariat@sosf.ch)  
[www.sosf.ch](http://www.sosf.ch)  
CP 30-13574-6

## ANNONCE



spescha e grünenfelder

composiziun creaziun squetsch

städtlistrasse 18 • 7130 glion/ilanz  
tel. 081 925 20 44 • fax 081 925 30 63  
[www.spegru.ch](http://www.spegru.ch) • [info@spegru.ch](mailto:info@spegru.ch)

## KIOSQUE

SITUATION DES FEMMES DE MÉNAGE  
ILLÉGALES

### Nettoie et va-t-en

Selon la récente étude « Wisch und weg » (« Nettoie et va-t-en »), un ménage sur 17 à Zurich emploie une femme de ménage qui ne dispose pas de papiers de séjour valables. Originaires en majorité d'Amérique latine, ces femmes viennent en Europe avant tout pour des besoins matériels. Elles espèrent améliorer leur situation financière en Suisse et, par ricochet, celle de leurs proches laissés dans leur pays d'origine. En raison de la réduction des prestations étatiques et du fait que les deux conjoints travaillent à l'extérieur de la maison, on observe en Suisse depuis un certain temps une augmentation du nombre des engagements de sans-papiers dans le domaine ménager. Pour les employeurs, ce genre d'affaire est profitable: les migrantes ne peuvent elles-mêmes pas toucher de prestations sociales et garantissent en même temps l'accomplissement de travaux répétitifs, ingrats et mal payés dans des conditions incertaines qu'elles sont contraintes d'accepter en raison de leur statut irrégulier.

L'étude montre sans ménagement que le recours aux migrantes illégales est bon marché et permet aux employeurs une grande flexibilité des engagements. La politique du cloisonnement complet est démasquée comme étant une farce car ce sont avant tout les grandes villes qui ont besoin de l'immigration dans les secteurs non qualifiés. Il est intéressant de constater que le travail domestique reste sexualisé, mais



qu'il est en plus fourni selon des critères ethniques ou de statut social. Le partage habituel des tâches et l'attribution de la sphère répétitive aux femmes subsistent. L'émancipation de l'épouse et mère qui travaille à l'extérieur s'accomplit ainsi sur le dos des migrantes. C'est à juste titre que l'étude constate que la problématique ne se résout de loin pas par des régularisations au cas par cas, mais qu'il faudrait au contraire lutter politiquement contre la loi sur les étrangers en vigueur.

(Ka)

**Knoll, Alex; Schilliger, Sarah; Schwager, Bea: Wisch und weg! Sans-Papiers-Hausarbeiterinnen zwischen Prekarität und Selbstbestimmung, Zurich, éd. Seismo, 2012, 192 p., CHF 38,00**

SELON L'APPARENCE ET LA COULEUR  
DE LA PEAU

### Contrôles policiers arbitraires

Il est parfois important de répéter des choses connues depuis longtemps. La « Justice Initiative » de l'« Open Society Institute » l'a fait sur le thème des contrôles d'identité de la police. Le constat, c'est que les immigrant-e-s, les membres de minorités ethniques ou de subcultures juvéniles sont beaucoup plus souvent interpellés, fouillés et contrôlés que les personnes de la société majoritaire blanche. Cela n'est pas dû à leur particulière « énergie criminelle », comme le prétendent régulièrement la police et ses sbires, mais tout simplement à leur apparence extérieure. Ce sont des « minorités visibles » qui se distinguent par la couleur de leur peau, leur habillement et leur style de vie.

A Paris, une équipe sous la direction des sociologues Fabien Jobard et René Lévy a observé de près la pratique des contrôles policiers à la Gare du Nord et autour de la station de métro Châtelet: les Noirs et les « Arabes », les punks et les hip-hop étaient les plus contrôlés par la police.

En Hongrie, Bulgarie et Espagne, les chercheurs et les chercheuses ont collaboré avec des membres des autorités de police. Les comportements policiers s'y sont révélés semblables – en Hongrie, par exemple à l'égard des Roms et en Espagne en particulier vis-à-vis des Marocains. Il s'est cependant également révélé que là où la police note ses contrôles et doit motiver ses soupçons contre les personnes contrôlées, il y a une baisse non seulement du nombre de contrôles, mais aussi de leur inégalité.

En France, le nouveau ministre de l'intérieur Manuel Valls semble prêt à répondre à une revendication des scientifiques, à savoir de remettre une quittance du contrôle aux personnes contrôlées et de dresser des statistiques rendues anonymes. La police et ses syndicats ont déjà poussé des hauts cris. Reste à attendre si Valls tiendra bon.

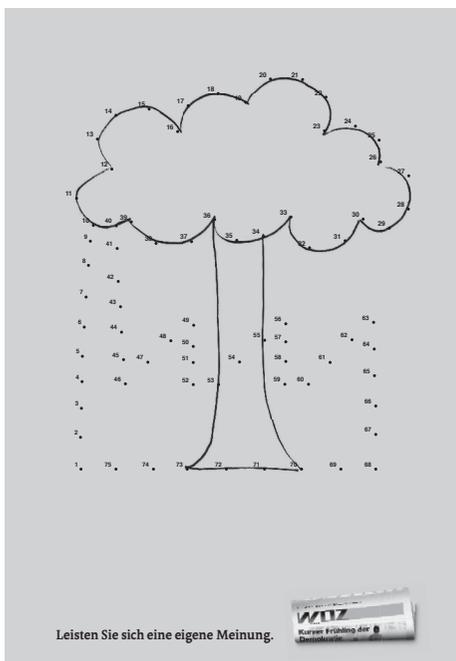
**Open Society – Justice Initiative (Ed.):  
Police et minorités visibles:**

**Les contrôles d'identité à Paris, New York 2009, 80 pages, en français ou en anglais, téléchargeable gratuitement sous**  
<http://www.cesdip.fr/spip.php?article428>  
**Et: Adressing Ethnic Profiling by Police.**

**A Report on the Strategies for Effective Police Stop and Search Project, New York 2009, 100 pages, en anglais, téléchargeable gratuitement sous**  
[http://www.soros.org/sites/default/files/profiling\\_20090511.pdf](http://www.soros.org/sites/default/files/profiling_20090511.pdf)

(Bu)

## ANNONCE



Leisten Sie sich eine eigene Meinung.



# «L'histoire de ma famille est jalonnée par la violence»

Meral Kaya s'intéresse aux personnes les moins favorisées. A côté de son stage chez Solidarité sans frontières, elle travaille dans un abri de nuit où les conséquences de la crise économique se font nettement sentir.



La femme au bandeau noir, au sourire chaleureux et au dialecte bâlois s'appelle Meral Kaya. Suisse d'origine kurde, elle est historienne. Elle a choisi d'étudier l'histoire «pour mieux comprendre le présent», dit-elle, en faisant également allusion à sa propre histoire familiale. Elle a consacré son mémoire de licence à l'histoire des Kurdes dans la province de Dersim appartenant à la Turquie. Son père, enseignant, y a été détenu et torturé par des militaires après le putsch militaire de 1980. «Ma grand-mère a survécu à un massacre dans son enfance. L'histoire de ma famille est jalonnée par des vécus de violence», nous dit Kaya.

Après sa mise en liberté, le père de Kaya a fui en Suisse. Son épouse et ses trois aînés l'ont suivi plus tard de manière illégale. Quant à Kaya, âgée maintenant de 29 ans, elle est née en Suisse et a grandi à Birsfelden dans le canton de Bâle-Campagne.

Elle s'est rendu compte rapidement que les décisions prises dans la politique ont un impact concret sur sa propre vie: «j'accompagnais souvent mon père à la police des étrangers. Et je ne comprenais pas, quand j'étais enfant, pourquoi nous ne pouvions pas nous rendre en Turquie», raconte-t-elle.

Sa propre prise de position politique a un lien fort avec la discrimination dont elle a souffert: à l'école primaire, on a voulu lui faire suivre un cours d'allemand avec tous les autres enfants étrangers – «bien que je sache bien l'allemand». Plus tard, certains enseignants ont dit que le gymnase n'était pas

pour elle – «bien que j'aie les notes requises». Et la police se montre plus dure quand elle a affaire à des jeunes non Suisses, ajoute Kaya qui, lorsqu'elle est adolescente, prend part au mouvement antiraciste à Bâle et commence à s'intéresser aussi au mouvement contre la globalisation.

Aujourd'hui, elle s'intéresse surtout aux personnes des couches sociales les plus défavorisées – parce qu'elle a un sentiment marqué d'injustice et qu'elle est passionnée par l'être humain. A Lausanne, où elle habite depuis quatre ans, Kaya travaille dans un abri de nuit. «Il y a de la place pour 25 personnes, mais la plupart du temps il y en a le double devant la porte». Ce serait l'effet de la crise économique car depuis deux ans, il y a toujours plus de personnes qui viennent et il faut appliquer un principe de rotation pour que tout le monde puisse parfois dormir à l'intérieur. «Nous n'avons théoriquement pas le droit d'héberger des sans-papiers – mais nous avons décidé de ne pas faire de contrôles», dit Kaya.

Le travail pour Sosf est d'une autre nature: Meral Kaya a participé aux préparatifs de la manifestation de juillet, écrit pour le Bulletin, s'occupe en partie de la correspondance et du site Internet. Après son stage, elle entend toutefois reprendre une activité plus concrète: elle a postulé pour une place au centre d'accueil de Bâle pour les victimes de la prostitution et de la drogue. 🗨️

Dinu Gautier

## Réunion nationale de coalition

Après les débats au Conseil des Etats, la révision de la loi sur l'asile va bientôt être adoptée. A la réunion nationale de coalition, il s'agira de discuter et de décider de contre-mesures concrètes et de projets d'alternative, y compris de la question du référendum.

Thème: révision de la loi sur l'asile / contre-mesures

Date: 22 septembre 2012

Lieu: Centre de rencontres, Berne

Infos sous: [www.asyl.ch](http://www.asyl.ch) | [www.sosf.ch](http://www.sosf.ch)

## Manif du droit de rester

En Suisse, l'ambiance devient de plus en plus xénophobe. Les requérants d'asile sont tracassés de façon ciblée et on nous monte la tête contre eux. A Lucerne, un couvre-feu a été décidé dès 22 h pour les requérants d'asile. Des personnes sont dénoncées publiquement ou tracassées en raison de leur couleur de peau ou de leur religion. C'est pourquoi, une opposition politique se fait sentir maintenant à Lucerne – la manif du 6 octobre sera le point de départ!

Date: samedi 6 octobre 2012

Lieu: Lucerne

Infos sous: [www.lagota.ch](http://www.lagota.ch)

